

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le 03 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SUNÉ Jean-Claude, Maire.

Présents: MM. BORDES Denys. VILLADIEU Claudine. RAMIREZ Maurice. DELORME Gisèle. ETIENNE Patrice. FOURCADE Claude. MOLES Aymeric. TRIFFAULT Claude.

Absente Excusée : Mme BENECH Marie-Pierre.

Madame FOURCADE Claude a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 04 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

1°) ORDRE DU JOUR :

1°-1 : Elections municipales complémentaires :

Monsieur le Maire indique que suite à sa lettre de démission, les services de la Sous-Préfecture proposent que les élections municipales complémentaires en vue d'élire un onzième conseiller se déroulent les 27 septembre 2009 pour le 1^{er} tour et le 04 octobre 2009 pour le 2^{ème} tour. L'élection du Maire devant être organisée dans la quinzaine qui suit.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

1°-2 : Ouverture des plis délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire indique que trois réponses ont été réceptionnées dont une hors délais qui sera automatiquement refusée.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'ouverture des plis après l'élection du nouveau Maire.

1°-3 : Taux des Vacations funéraires :

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la nouvelle loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire il y a lieu de fixer le taux des vacations funéraires. En effet, l'article L.2213-14 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi, a, d'une part, réduit le nombre d'opérations de surveillances funéraires donnant lieu au versement d'une vacation et, d'autre part, fixé le taux des vacations entre 20 et 25 €.

Considérant qu'actuellement il n'a pas été fixé de taux de vacations funéraires en vigueur sur la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose (par 08 voix pour et 1 abstention) au maire de fixer par arrêté le taux unitaire des vacations funéraires à 20 €.

1°-4 : Demande de Subvention Achat d'un défibrillateur et formation secourisme :

Madame FOURCADE Claude en charge du dossier indique qu'elle prépare un dossier de présentation de ce projet afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil-Général.

1°-5 : Proposition de nouvelle convention pour l'Agence Communale de LA POSTE :

Monsieur le Maire indique que suite à la concertation avec les deux autres Maires concernés des villages de Marsac et Mansonville, une lettre conjointement signée demandant le maintient l'actuelle convention jusqu'à son terme prévu en 2014 a été adressée le 28 juillet 2009 à la direction de LA POSTE.

1°-6 : Balançoires MELLAC :

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'élection du nouveau Maire afin de réitérer l'envoi d'une lettre recommandée demandant le retrait de ces balançoires.

1°-7 : Repas des aînés 2009:

Les Séniors du Canton de Lavit sont invités à une fête des Séniors le 17 décembre 2009. Cette fête est organisée par la nouvelle Association de retraités du canton de Lavit «Les Amis de Lomagne». Monsieur Garrigues Conseiller Général propose à chaque commune du canton de prendre charge la moitié les frais de repas des participants de leur territoire soit 10 € par personne

Le conseil municipal après délibération décide, à l'unanimité, de participer au financement de cette journée récréative à hauteur de 10€ par participant issu de la commune de Gramont.

2°) Questions Diverses :

Travaux Cercle : La toiture a été refaite. Le reste des travaux est programmé courant 2010.

Travaux Eglise : Les deux abat-sons de l'église ont été réalisés.

Appartement de l'Ecole : La bordure de la toiture étant abimée Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur SIGALA de procéder à sa réparation. Le Conseil Municipal valide cette décision.

Salle de réunion : Les dalles du plafond de la salle de réunion ont été remplacées.

Portes du transformateur et du bureau de poste : Ces portes doivent être poncées et lasurées, le conseil municipal demande à ce que ces travaux soient pris en charge par l'agent municipal.

Esquisse de la porte de la salle des fêtes par l'ABF : Monsieur le Maire présente le projet d'esquisse réalisé par l'ABF Monsieur AYREM. Le Conseil Municipal émet de nombreuses réserves quant à cette proposition.

La séance est levée à 23h00.